

La confidentialité

Le partage des données ou des tendances sur la violence basée sur le genre peut aider : s'assurer que les services répondent aux besoins, aider à cibler efficacement les ressources, et permettre une meilleure coordination qui offrira des soins de qualité. Bien que le partage des données sur la violence basée sur le genre soit important parce qu'il peut aider à améliorer les programmes, à faire évoluer les politiques et à mobiliser des ressources, il existe aussi des défis spécifiques. Les survivantes que nous servons nous ont confié, en tant que prestataires de services, des données sensibles qui nécessitent de la protection et des procédures spéciales. Lorsque ces données sont recueillies, comment sont-elles stockées et sécurisées, et comment et pourquoi sont-elles partagées avec d'autres acteurs, cela exige des pratiques réfléchies et prudentes.

Les données ne sont pas qu'une suite de chiffres. C'est une représentation des survivantes, de leurs expériences, de leurs histoires.

Dans le travail de protection, ce sont souvent les expériences traumatisantes, alarmantes ou intimidantes que les survivantes partagent avec les prestataires de services pour recevoir des soins. Ce modèle de soins est plus efficace lorsque les survivantes qui reçoivent des services peuvent être ouvertes et honnêtes et savent que ce qu'elles partagent restera confidentiel. C'est d'ailleurs l'une des premières questions que les bénéficiaires et les survivantes posent souvent,

“Est-ce que les choses dont je parle seront gardées confidentielles?”

La confidentialité est un droit de toute survivante qui reçoit des services à ce que son identité demeure confidentielle et non-identifiable. Les prestataires de services ont l'obligation implicite de comprendre que les renseignements divulgués par une survivante ou un bénéficiaire ne seront pas partagés avec d'autres, sauf si la personne concernée donne son consentement explicite et avisé pour le faire. Cela fait partie du code d'éthique que nous appliquons. Ceci est très important pour établir et développer la confiance avec les clientes et permettre des divulgations ouvertes. La confiance entre les prestataires de services et les clients est essentielle pour fournir un soutien efficace et dépend généralement de la protection de la vie privée. Les divulgations dépendent de la confiance que le prestataire de services ne partagera pas ces informations avec d'autres personnes sans le consentement de ces bénéficiaires.

Pour que la survivante se sente à l'aise de parler d'informations ou d'expériences intimes, privées ou révélatrices, elle a besoin d'un espace sûr pour parler sans craindre que ces informations soient révélées.

Ces normes de confidentialité et de respect de la vie privée des clientes ont été officiellement approuvées dans les Directives du Comité permanent inter agences pour les interventions contre la violence basée sur le genre en situation humanitaire, les recommandations en matière d'éthique et de sécurité de l'OMS sur la recherche, la documentation et le suivi des violences sexuelles en situation de crise et les directives

inter agences sur la gestion des cas de violence basée sur le genre. La collecte et le partage d'informations sur la violence basée sur le genre peuvent être dangereux pour les survivantes, les communautés et les personnes impliquées dans la collecte de ces informations. Il est important que ce processus soit suivi de près en portant une attention particulière à nos exigences en matière de sécurité et d'éthique afin de préserver la confidentialité.

Même si un donateur exerce des pressions sur nous pour que nous partagions des renseignements identifiables ou potentiellement identifiables au sujet d'une survivante, nous sommes fidèles aux normes internationales qui régissent notre travail et assurent la sécurité des survivantes. Quand on reçoit des demandes, une question utile à se poser est : "Est-ce que cela va nuire à la survivante?"

Alors, pourquoi partageons-nous cette information ? Cela peut vous aider à déterminer : quelle est la façon la plus efficace de partager l'information, compte tenu de l'utilisation finale prévue : est-ce pour montrer aux donateurs ce qui a été accompli ? S'agit-il de plaider la cause des partenaires gouvernementaux pour qu'ils puissent fournir un service ou améliorer l'accès à un service demandé ? Est-ce pour montrer les tendances et les modèles aux partenaires potentiels et aux donateurs afin de mobiliser des ressources ? Les données peuvent aider à atteindre ces objectifs ; cependant, les praticiens ont une grande responsabilité et obligation de rendre compte aux survivantes qui ont fourni leurs renseignements avec leur consentement, de les traiter avec sensibilité et d'agir de façon éthique.

Les services sont fournis aux survivantes avec leur consentement explicite à participer au processus de gestion des cas, et les informations personnelles sont également partagées avec leur consentement, pour les référer à d'autres prestataires de services ou pour un partage anonyme et global aux fins d'amélioration du programme. Compte tenu des survivantes qui font objet des données, des personnes qui ont courageusement demandé des services, il est de notre responsabilité de nous assurer que leurs droits à la confidentialité sont maintenus et protégés.